

## **Suicide : quels liens avec le travail et le chômage ? Penser la prévention et les systèmes d'information**

### **Quatrième rapport de l'Observatoire national du suicide**

**En 2016, la France comptabilise près de 9 300 décès par suicide, un chiffre qui s'inscrit à la baisse depuis les années 2000. La moitié de ces décès concerne des personnes en âge de travailler, entre 35 et 64 ans. Ainsi, il se peut que certains de ces suicides soient liés aux conditions de travail des personnes concernées ou à leur vécu d'une situation de chômage. Toutefois, le constat ne peut être que partiellement posé. Le processus suicidaire est en effet un phénomène multifactoriel dans lequel le rôle joué par le travail ou le chômage est difficile à isoler. De plus, le système d'information permettant de répondre à ces questions est perfectible. Centré sur les suicides liés au travail et au chômage, le quatrième rapport de l'Observatoire national du suicide est composé de deux dossiers et de 18 fiches.**

*Ce rapport a été rédigé avant la crise sanitaire liée au Covid-19. Par conséquent, il ne propose pas d'analyse de l'impact psychologique de cette crise ni de ses effets sur les conduites suicidaires. Certains résultats du rapport peuvent néanmoins éclairer la question des effets de cette crise sanitaire sur les travailleurs selon leur situation professionnelle.*

#### **Causalité entre travail ou chômage et suicide : un lien difficile à appréhender et à mesurer**

Le premier dossier revient sur la mise en place de politiques spécifiques de prévention du suicide élaborées ces dernières années et sur l'évolution du cadre législatif de la santé au travail. Malgré ces avancées et tout en rappelant que le travail est protecteur, ce 4ème rapport souligne que certaines conditions de travail et certaines pratiques de management peuvent générer un climat anxigène pour les travailleurs et créer des risques psycho-sociaux. Même si le lien de causalité avec les conduites suicidaires n'est pas direct, le travail peut ainsi être en cause dans le processus suicidaire. De même, l'impact de la perte d'emploi et l'inactivité forcée occasionnent des formes de souffrances psychiques susceptibles de conduire au suicide. Il reste que les suicides liés au travail sont difficiles à identifier et à dénombrer. Une difficulté encore accrue concerne les suicides de personnes au chômage ou précaires, qui semblent moins retenir l'attention des pouvoirs publics et pour lesquels peu de recherches scientifiques existent. Pour pallier ces lacunes, ce rapport préconise la conduite de travaux scientifiques supplémentaires et l'amélioration du recueil des données administratives et statistiques pour mieux dénombrer les suicides en général, et en particulier ceux liés au travail ou au chômage.

#### **Pistes d'amélioration du système d'information sur les suicides et les tentatives de suicide en France**

Au-delà du lien entre suicide et travail, le second dossier du rapport propose un état des lieux actualisé des sources de données disponibles et des pistes d'amélioration du système d'information concernant le suicide. Dans la lignée des précédents rapports, un regard est porté sur l'avancée en matière de certification électronique des décès et sur le nouveau certificat de décès. Le déploiement de la certification électronique a progressé très lentement depuis 2014 : fin 2018, la part des décès certifiés électroniquement n'atteint encore que 17 %. La mise en place d'un nouveau certificat en janvier 2018, avec un volet médical complémentaire à renseigner obligatoirement en cas d'une demande de recherche sur la cause de décès, permettra, à terme, d'améliorer la qualité de l'information et de mieux repérer les suicides.

Le second dossier renseigne également sur les perspectives de recherches scientifiques sur les suicides et tentatives de suicide qui seront rendues possibles grâce à l'appariement des données issues du système national des données de santé (SNDS), regroupant notamment les causes de décès et les informations hospitalières, avec celles de l'échantillon

démographique permanent (EDP), permettant de disposer des caractéristiques socio-économiques des individus. Ces bases médico-administratives viennent compléter un dispositif s'appuyant aussi sur des enquêtes en population générale dans lesquelles les comportements suicidaires sont évalués à partir de la déclaration des enquêtés, sur la survenue de pensées suicidaires ou la réalisation de tentatives de suicide.

### **18 fiches thématiques présentant les dernières informations disponibles**

18 fiches sur les principales données disponibles sont présentées dans ce rapport. Comme dans les précédentes éditions, y figure l'indicateur du nombre de décès par suicide en 2016, nettement plus élevé chez les hommes (6 450 décès) que chez les femmes (1 985). Sont également rappelées les informations sur le nombre de séjours hospitaliers pour tentative de suicide, qui s'élève à près de 90 000 en 2017 et concerne davantage les femmes et surtout les jeunes filles.

Un ensemble de fiches propose des résultats d'études sur les liens entre les conduites suicidaires et les risques psychosociaux. D'après l'enquête Conditions de travail et risques psychosociaux de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), en 2016, 5,3 % des personnes en activité déclarent avoir eu des pensées suicidaires au cours des 12 derniers mois. Les personnes les plus exposées aux risques psycho-sociaux durant les 12 derniers mois déclarent plus souvent que la moyenne des pensées suicidaires : 13% en cas de mauvais rapports sociaux au travail et 10% en cas de conflit de valeurs, d'exigences émotionnelles ou d'insécurité économique. La nature et l'ampleur des liens entre les risques psycho-sociaux et les pensées suicidaires sont toutefois complexes, les interactions avec les troubles de la santé mentale, en particulier la dépression, étant difficiles à démêler.

### **Une prévention renforcée auprès des agriculteurs, policiers, agents pénitenciers et des chefs d'entreprise en difficulté**

Par ailleurs, des fiches exposent les diverses actions de prévention du suicide mises en place auprès de professions à risque, à savoir les policiers, les agriculteurs, le personnel de l'administration pénitentiaire et les chefs d'entreprise. Enfin, des fiches présentent des études sur les conduites suicidaires de certaines sous-populations, telles que les personnes âgées, les jeunes ou encore les personnes détenues en prison.

### **Pour en savoir plus :**

- [\*Suicide : quels liens avec le travail et le chômage ? Penser la prévention et les systèmes d'information, Observatoire national du suicide, 4<sup>e</sup> rapport, février 2020.\*](#)

## **À propos de l'ONS**

L'Observatoire national du suicide a été créé par le décret n°2013-809 du 9 septembre 2013 pour quatre ans, puis a été renouvelé par le décret n°2018-688 du 1<sup>er</sup> août 2018 pour cinq ans. Deux arrêtés fixent la liste des personnalités qualifiées et des associations membres. L'Observatoire est chargé de coordonner les différents producteurs de données ; d'identifier des sujets de recherche, de les prioriser et de les promouvoir auprès des chercheurs ; de favoriser l'appropriation des travaux de recherche par les politiques publiques et le public de façon plus générale ainsi que leur diffusion ; de produire des recommandations sur l'amélioration des systèmes d'information et en matière de recherches et d'études ; et de définir des indicateurs de suivi de la politique de prévention du suicide.

L'Observatoire national du suicide est présidé par le ministre chargé de la Santé. Le directeur de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) en assure la présidence déléguée. La DREES en assure l'animation scientifique et le secrétariat. Il s'appuie sur deux groupes de travail. Le premier porte sur les données des suicides et des tentatives de suicide et a vocation à mieux coordonner les informations existantes dans ce domaine. Le second est chargé de recenser les travaux d'étude et de recherche existants et d'initier de nouveaux travaux sur les thématiques considérées comme prioritaires par les membres de l'Observatoire.

Avant cette nouvelle édition, l'Observatoire avait déjà publié trois rapports : le premier en novembre 2014, le deuxième en février 2016 et le troisième en février 2018. Une veille stratégique et des recueils numériques sont également disponibles sur son site internet.

---

### **CONTACT PRESSE :**

Contact presse : Souphaphone Douangdara – 01 40 56 81 97